RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00139
Numéro SIREN : 819 065 285
Nom ou dénomination : 3C ÉLEC

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 351

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

3C ÉLEC
47 rue Péraudel
81100 Castres

V/REF :
N/REF : 2016 B 139 / 2018-B-351

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 08/02/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

3C ÉLEC
Société par actions simplifiée
47 rue Péraudel
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-351 le 12/02/2018

R.C.S. CASTRES 819 065 285 (2016 B 139)

Fait à CASTRES le 12/02/2018,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE CASTRES (Tarn)

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

08/02/2018

DGFiP N° 2033-A 2017

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELEC

Adresse de l'entreprise 47 RUE PERAUDEL 81100 CASTRES

Numéro SIRET * 8 1 9 0 6 5 2 8 5 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 6 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 7 Net 3	Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0 Net 4
ACTIF IMMOBILISE – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles – Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028	3 045	030 643	2 402	
Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044	3 045	048 643	2 402	
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 327	052	7 327	
STOCKS – Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) – Clients et comptes rattachés*	068	11 848	070	11 848	
Créances (2) – Autres * (3)	072	1 563	074	1 563	
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	50 779	086	50 779	
Charges constatées d'avance *	092	1 896	094	1 896	
Total II	096	73 412	098	73 412	
Total général (I+II)	110	76 457	112 643	75 814	

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel *	120	15 000	
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	40 828	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	55 828	
Provisions pour risques et charges – Total II	154		
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	2 008	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 045	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	11 934	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	19 986	
Total général (I + II + III)	180	75 814	

TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
08 FEV. 2018
ARRIVÉ

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 045
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CABINET DOMINIQUE BILLOUX

QUADRATUS Informatique

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELEC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 30 06 2017 (1)	Exercice N-1 clos le 00 00 00 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue – biens		215	214	
	Production vendue – services *		217	218	114 721
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	2 773
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	347
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	117 841
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	48 951
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(4 553)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	20 442
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 579
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	643
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	20
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	67 082
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	50 759
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelle – dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)		347	300	
	Charges exceptionnelle – dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	9 931
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	40 828
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	40 828
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	9 931
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249	251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			350
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	50 759 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	50 759 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

En Euros.

CABINET DOMINIQUE BILLOUX

SAS 3C ELEC
47 RUE PERAUDEL

81100 CASTRES

ANNEXE DU 18/03/2016 AU 30/06/2017

CABINET DOMINIQUE BILLOUX
27 BD GEORGES CLEMENCEAU
EXPERT COMPTABLE
81100 CASTRES
05 63 72 48 96

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Evaluation des amortissements x
Evaluation des matières et marchandises x
Evaluations des produits et en cours x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 18/03/2016 au 30/06/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 75 814.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 114 720.65 Euros et dégageant un bénéfice de 40 828.03 Euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 18/03/2016 au 30/06/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a été immatriculée au registre du commerce le 18 mars 2016 avec un début d'activité au 1er mars 2016.Ce premeier exercice a une durée de 16 mois.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 18/03/2016 au 30/06/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			645
Matériel de transport			2 400
TOTAL			3 045
TOTAL GENERAL			3 045

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			645	645
Matériel de transport			2 400	2 400
TOTAL			3 045	3 045
TOTAL GENERAL			3 045	3 045

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		43		43
Matériel de transport		600		600
TOTAL		643		643
TOTAL GENERAL		643		643

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	43				
Matériel de transport	600				
TOTAL	643				
TOTAL GENERAL	643				

ANNEXE

Exercice du 18/03/2016 au 30/06/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	11 848	11 848	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 455	1 455	
Débiteurs divers	108	108	
Charges constatées d'avance	1 896	1 896	
TOTAL	15 307	15 307	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 045	6 045		
Impôts sur les bénéfices	9 931	9 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 443	1 443		
Autres dettes	560	560		
TOTAL	17 978	17 978		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000		150		150

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition historique.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 18/03/2016 au 30/06/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540
Autres dettes	560
Total	1 100

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 896
Total	1 896

Le 13/09/2017
PRESIDENT CALVES PASCAL

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

					30/06/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					15 000
Nbre des actions ordinaires existantes					150
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					114 721
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					51 402
Impôts sur les bénéfices					9 931
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					40 828
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					276.47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					272.19
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					1
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

DIRECTEUR GENERAL NON REMUNERE

S.A.S 3C ÉLEC

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €uros
Siège social : 47, Rue Péraudel-81100 CASTRES
RCS CASTRES 819 065 285

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 DECEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept** et **le vingt-neuf décembre** à **neuf heures**, les associés de la Société **3C ÉLEC**, société par actions simplifiée au capital de **15 000 €uros** divisé en **150 actions**, dont le siège social est à CASTRES, 47, Rue Péraudel se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre (envoi simple) adressée aux associés.

Sont présents
- Monsieur **PAGES Cyril**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **CALVES Christian**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **JULLIEN Christophe,** propriétaire de cinquante actions

Soit les trois actionnaires présents titulaires de **150 actions** sur les **150 actions** émises par la Société.

Monsieur **CALVÈS Christian** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent **150 actions**, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés;
- les statuts de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 juin 2017**;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- le rapport spécial du Président.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport spécial du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux actionnaires dans les délais réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2017** et quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport spécial.
Puis, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉSOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président , approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2017** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au **Président** et aux **Directeurs Généraux de** la société, entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation de résultat
L'assemblée générale décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice** s'élevant à **40 828,03 €uros** de la manière suivante :
Origine :

Bénéfice de l'exercice	**40 828.03 €uros**
Réserve Légale	**1 500.00 €uros**
Autres Réserves	**31 828.03 €uros**
Dividendes distribués	**7 500.00 €uros**

Le dividende brut ressort à **50.00€** par action, soit pour **150 par actions** une distribution totale de**7 500 €.**Les contributions et prélèvements sociaux au taux global de **17.20%** seront appliqués sur la somme de **7 500 €.**Le montant des prélèvements sociaux qui sera déduit représente un total de **1 290 €.**Le montant net distribué sera de **6 210 €** soit **41.40 €uros par action.** Ce dividende devant être payé au siège social à compter du **04 janvier 2018.** La totalité de la distribution bénéficie de l'abattement de 40%.

Rappel des dividendes distribués
Conformément aux dispositions légales prévues à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été effectuée effectuées au cours des trois derniers exercices, car il s'agit du premier exercice clôturé par la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

Approbation des conventions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article **L. 227-10 du Code** de commerce, approuve ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée **à dix heures.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Mr Christian CALVÈS